Attestation de non contamination ToBRFV 2026/2027

Madame, Monsieur,

Par la présente, je soussigné Serge VOLTZ, déclare que nos semences et plants de Tomates (Solanum lycopersicum) et Piment, Poivron (Capsicum annuum) sont conformes à la décision d'exécution 2019/1615 de la Commission européenne afin d'éviter l'introduction et la propagation du virus du fruit rugueux de la tomate brune (ToBRFV).

Nos semences issus de nos stocks et/ou de nouvelles productions et végétaux circulant avec un plant passeport, satisfont les critères permettant de garantir l'absence du virus ToBRFV.

Cordialement,

Hugo Bony

Hugo Bony
Président-directeur général
VOLTZ

Colmar, le 3 octobre 2026